

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29301**

Intitulé

Risk manager

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AMRAE formation	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313r Finances, banques, assurances (contrôle, prévention, entretien), 314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable, 326p Informatique, traitement de l'information (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Risk Manager propose à la Direction Générale l'analyse et le traitement des risques de l'organisation à partir d'un reporting adapté. Le Risk Manager permet à l'entreprise de prendre des risques maîtrisés, il définit, déploie et anime un dispositif de gestion de risques et propose des solutions de traitement optimisé pour éclairer les dirigeants dans leurs décisions stratégiques.

En fonction de l'organisation, les activités confiées au Risk Manager sont plus ou moins larges; elles représentent tout ou partie du référentiel métier de l'AMRAE. Elles seront centrées sur 6 fonctions :

1. Concevoir la politique générale du management des risques
 - Définir le cadre organisationnel du dispositif de management des risques
 - Élaborer la stratégie de l'organisation du management des risques
2. Planifier le management des risques
 - Définition des missions du dispositif de management des risques
 - Construction de la méthodologie de management des risques
 - Organisation des missions du (ou des) comité (s) des risques
3. Identifier et maîtriser le risque
 - Identification des risques et définition des outils utiles à l'appréciation du risque
 - Evaluation des risques en lien avec la veille stratégique économique et réglementaire des activités de l'organisation
 - Maîtrise des risques « standards » et consolidation des risques majeurs de l'organisation
 - Proposition des mesures de traitement
4. Elaborer la stratégie de financement des risques
 - Stratégie et analyse financière
 - Organisation des relations avec les prestataires (courtiers, assureurs) et Négociation des contrats d'assurance
 - Qualification des événements
 - Estimation d'un préjudice avec les partenaires (courtiers, assureurs, experts)
 - Suivi du sinistre et capitaliser sur ses causes (RM)
5. Gérer la crise et la continuité d'activité
 - Mise en place de l'organisation de crise et des outils de prévention
 - Assistance au pilotage des crises
 - Maintenance et amélioration continue du dispositif de gestion de crise
 - Définition et coordination de la mise en place des plans de continuité d'activité
6. Animer et faire un compte rendu synthétique du dispositif global de gestion des risques
 - Maintenance et amélioration continue du dispositif
 - Reporting interne
 - Communication externe
 - Organisation des relations avec l'audit interne

Les capacités attestées :

1. Concevoir la politique générale du management des risques
 - Définir les missions du dispositif de management des risques pour convaincre les organes de gouvernance de l'organisation de leur valeur ajoutée et les communiquer aux parties prenantes du dispositif de management des risques, après validation par les dirigeants
 - Élaborer la politique de management des risques pour mettre en œuvre la stratégie de l'organisation
2. Planifier le management des risques
 - Définir les profils de l'organisation cible pour obtenir des dirigeants et/ou des organes de gouvernance l'attribution des moyens nécessaires à leur réalisation
 - Construire la méthodologie et le référentiel de management des risques pour asseoir et fiabiliser les dispositifs du risk management
 - Organiser les missions du Comité des risques pour éclairer la direction d'entreprise sur les décisions stratégiques à prendre en matière d'investissement, de limite, de prise de risques et de gestion de crise sur les risques non assurables et assurables.
3. Identifier et maîtriser le risque
 - Identifier les risques et définir les méthodes et outils utiles à l'appréciation du risque

- Evaluer les risques en tenant compte de la veille stratégique économique et réglementaire
 - Appréhender les risques « standards », mettre jour les outils de synthèse et de consolidation des risques pour les présenter à la Direction Générale
 - Recenser les mesures de traitement des risques contribuant à la mise sous contrôle des risques
4. Elaborer la stratégie de financement des risques
- Exposer les risques de l'entreprise et les besoins en capitaux au regard de la politique de risque de l'entreprise
 - Organiser les relations avec les prestataires et négocier des contrats d'assurance
 - Vérifier le contenu des garanties des différentes branches d'assurance pour déterminer les solutions de couverture adaptées et les éventuelles responsabilités
 - Quantifier le préjudice en interne et si besoin le faire valider avec l'aide des experts d'assurés pour asseoir le préjudice financier
 - Mobiliser les différents interlocuteurs au sein de l'entreprise pour assurer le suivi du sinistre et capitaliser sur les causes
5. Gérer la crise et la continuité d'activité
- Construire la politique de continuité d'activité pour permettre d'assurer la pérennité de l'entreprise et une continuité des activités prioritaires
 - Mettre en place l'organisation de crise et des outils de résilience
 - Accompagner le responsable du pilotage de la crise et maintenir une prise de distance émotionnelle
 - Consolider un dispositif de gestion de crise pour améliorer le cas échéant le dispositif existant
6. Animer et faire un compte rendu synthétique du dispositif global de gestion des risques
- Animer le dispositif pour créer et maintenir une dynamique au sein des différentes instances et dans l'utilisation des méthodes et outils
 - Informer en interne sur l'état du dispositif et les résultats pour permettre aux dirigeants et organes de gouvernance d'être informés sur l'évolution du niveau des risques et points de vigilance
 - Coordonner la construction de la communication externe sur la gestion des risques pour informer les parties prenantes extérieures en lien avec les responsables communication de l'organisation
 - Organiser les relations entre le dispositif de gestion des risques et l'audit interne pour contribuer à la performance de la gouvernance d'entreprise et renforcer le dispositif global de gestion des risques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

industrie ; services : dont banque et assurance et secteur publique

Manager des risques et des assurances de l'entreprise, Risk Manager, Gestionnaire des risques, Manager des risques, Directeur des risques et des assurances, Directeur des risques, Responsable gestion des risques, Directeur maîtrise des risques, Directeur maîtrise des risques et contrôle interne, Directeur mission maîtrise des risques, Directeur gestion des risques / Directeur gestion globale des risques, Directeur du risk management, Directeur audit interne et risques, Directeur risque, Contrôle interne et assurances, Responsable division contrôle interne, Responsable audit et contrôle interne, Responsable contrôle interne, Responsable contrôle interne et qualité, Responsable contrôle interne et conformité, Chief Risk Officer, Direction des opérations, Responsable des risques opérationnels, Credit Manager, Responsable conformité et sécurité, Responsable conformité et contrôle permanent, Responsable juridique, Direction technique

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1205 : Direction administrative et financière

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

C1202 : Analyse de crédits et risques bancaires

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est obtenue au vu de la capacité à devenir Risk Manager en alliant les compétences relationnelles, techniques et méthodologiques nécessaires à l'exercice de cette fonction.

La certification sera composée :

- une composante théorique : une évaluation de chaque bloc à l'aide d'un QCM et ainsi valider les compétences définies dans le bloc
- une composante pratique : la mise en situation devant un comité de direction pour présenter une politique de gestion de risque
- une composante de synthèse : Rédaction d'un mémoire synthétique avec une présentation orale devant un jury. Le sujet peut traiter de tout ou partie des blocs constituant la formation

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29301 - Concevoir la politique générale du management des risques	Descriptif : - Définir les missions du dispositif de management des risques pour convaincre les organes de gouvernance de l'organisation de leur valeur ajoutée et les communiquer aux parties prenantes du dispositif de management des risques, après validation par les dirigeants, - Élaborer la politique de management des risques pour mettre en œuvre la stratégie de l'organisation. Modalités : - Simulation d'entretien : Le Risk Manager présentera sa feuille de route préparée avec la Direction Générale pour déployer un dispositif de Risk Management. Il lui est demandé de présenter les objectifs du dispositif et les moyens nécessaires à leur atteinte et de construire les méthodes, outils et reporting afférents au Risk Management. - Mémoire : Pour juger de sa compétence à rédiger, à analyser le besoin et le contexte de son organisation, le candidat rédige un mémoire. Ce mémoire est un projet professionnel positionné sur l'un des 2 axes suivants : - un déploiement d'un dispositif de gestion des risques dans son organisation en prenant en compte un contexte spécifique, - l'analyse d'un risque déterminé dans le contexte de l'organisation analysée. En fonction du choix du candidat, le mémoire traite de quelques blocs parmi les blocs numérotés de 1 à 6. Simulation d'entretien : L'entretien porte sur les grands axes de l'appétence aux risques de l'organisation. Les candidats devront utiliser comme supports les caractéristiques du profil stratégique de leur organisation et du profil de risque associé (appétence et tolérance aux risques).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29301 - Élaborer la stratégie de financement des risques	Descriptif : - Exposer les risques de l'entreprise et les besoins en capitaux au regard de la politique de risque de l'entreprise, - Organiser les relations avec les prestataires et négocier des contrats d'assurances, - Vérifier le contenu des garanties des différentes branches d'assurance pour déterminer les solutions de couverture adaptées et les éventuelles responsabilités, - Quantifier le préjudice en interne et si besoin, le faire valider avec l'aide des experts d'assurés pour asseoir le préjudice financier, - Mobiliser les différents interlocuteurs au sein de l'entreprise pour assurer le suivi du sinistre et capitaliser sur les causes. Modalités : - Exposé de l'étude de cas : à partir de l'analyse des états financiers, le Risk Manager estime : - les fonds propres et les capacités d'autofinancement, - les niveaux acceptables de franchise, de rétention, - les capacités nécessaires à la couverture des risques, - les systèmes alternatifs de financement. Il démontre la pertinence des choix de financement des risques. - L'étude de cas présente ce que l'entreprise a mis en œuvre pour sélectionner des prestataires et/ou des intermédiaires d'assurance correspondant le mieux aux besoins de l'entreprise. Le candidat devra faire une analyse critique de la situation. Il s'appuiera sur un tableau de bord qui répartit le programme des couvertures d'assurances. Il fera des propositions adéquates. - Mémoire : Pour juger de sa compétence à rédiger, à analyser le besoin et le contexte de son organisation, le candidat rédige un mémoire. Ce mémoire est un projet professionnel positionné sur l'un des 2 axes suivants : - un déploiement d'un dispositif de gestion des risques dans son organisation en prenant en compte un contexte spécifique, - l'analyse d'un risque déterminé dans le contexte de l'organisation analysée. En fonction du choix du candidat, le mémoire traite de quelques blocs parmi les blocs numérotés de 1 à 6. - L'étude de cas présente différentes procédures de gestion du sinistre et l'estimation d'un préjudice. Le candidat analyse la façon dont le sinistre exposé dans le cas a été énoncé et traité. Il donne des recommandations de bonnes pratiques.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29301 - Identifier et maîtriser le risque	Descriptif : - Identifier les risques et définir les méthodes et outils utiles à l'appréciation du risque, - Evaluer les risques en tenant compte de la veille stratégique économique et réglementaire, - Appréhender les risques « standards », mettre à jour les outils de synthèse et de consolidation des risques pour les présenter à la Direction Générale, - Recenser les mesures de traitement des risques contribuant à la mise sous contrôle des risques. Modalités : - Etude de cas à partir d'une situation d'entreprise dont la direction est convaincue de la nécessité de revoir son exposition aux risques compte tenu de l'évolution de la réglementation dans les pays où elle développe son activité. Le Risk Manager propose à la direction et aux instances de définir les méthodes et outils adaptés à la situation de chaque site. Ses choix sont motivés. - Etude de cas (suite) Le Risk Manager doit proposer une échelle de cotation des risques afin de les évaluer. - Exposé de l'étude de cas : qui porte sur le panorama des risques identifiés précédemment. A partir de nouveaux événements relevés par exemple dans une revue de presse, les candidats(es) présentent une note relative aux risques majeurs et à leurs conséquences sur l'organisation (cartographie des risques). - Etude de cas : A partir de la cartographie des risques, le Risk Manager recense les mesures préconisées sur un risque donné. - Mémoire : Pour juger de sa compétence à rédiger, à analyser le besoin et le contexte de son organisation, le candidat rédige un mémoire. Ce mémoire est un projet professionnel positionné sur l'un des 2 axes suivants : - un déploiement d'un dispositif de gestion des risques dans son organisation en prenant en compte un contexte spécifique, - l'analyse d'un risque déterminé dans le contexte de l'organisation analysée. En fonction du choix du candidat, le mémoire traite de quelques blocs parmi les blocs numérotés de 1 à 6.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29301 - Animer et faire un compte rendu synthétique du dispositif global de gestion des risques	Descriptif : - Animer le dispositif pour créer et maintenir une dynamique au sein des différentes instances et dans l'utilisation des outils, - Informer en interne sur l'état du dispositif et les résultats pour permettre aux dirigeants et organes de gouvernance d'être informé sur l'évolution du niveau des risques et points de vigilance, - Coordonner la construction de la communication externe sur la gestion des risques pour informer les parties prenantes extérieures en lien avec les responsables communications de l'organisation, - Organiser les relations entre le dispositif de gestion des risques et l'audit interne pour contribuer à la performance de la gouvernance d'entreprise et renforcer le dispositif global de gestion des risques. Modalités : - Jeu de rôle : porte sur la présentation du dispositif des risques, les pistes d'amélioration du dispositif et les perspectives de l'année suivante au Comité des risques. - Présentation d'un tableau de bord : Le Risk Manager devra construire un tableau de bord d'identification des risques multi sources, présenté sous un format électronique et adossé à l'univers des risques de l'organisation - Mémoire : Pour juger de sa compétence à rédiger, à analyser le besoin et le contexte de son organisation, le candidat rédige un mémoire. Ce mémoire est un projet professionnel positionné sur l'un des 2 axes suivants : - un déploiement d'un dispositif de gestion des risques dans son organisation en prenant en compte un contexte spécifique, - l'analyse d'un risque déterminé dans le contexte de l'organisation analysée. En fonction du choix du candidat, le mémoire traite de quelques blocs parmi les blocs numérotés de 1 à 6. - Etude de cas : recense les informations relatives aux risques qui font l'objet d'une communication externe. Les candidats devront utiliser comme supports les caractéristiques du profil de l'entreprise (secteur d'activité et contexte réglementaire, dimension internationale ou non, produit ou service, parties prenantes...). - Exposé : Le Risk Manager présente la cartographie des risques majeurs à l'audit interne.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29301 - Planifier le management des risques	Descriptif : - Définir les profils de l'organisation cible pour obtenir des dirigeants et/ou des organes de gouvernance l'attribution des moyens nécessaires à leur réalisation, - Construire la méthodologie et le référentiel de management des risques pour asseoir et fiabiliser les dispositifs du risk management, - Organiser les missions du Comité des risques pour éclairer la direction d'entreprise sur les décisions stratégiques à prendre en matière d'investissement, de limite, de prise de risques et de gestion de crise sur les risques non assurables et assurables. Modalités : - Simulation d'entretien : Le Risk Manager présentera sa feuille de route préparée avec la Direction Générale pour déployer un dispositif de Risk Management. Pour ce faire, il lui est demandé de présenter les objectifs du dispositif et les moyens nécessaires à leur atteinte, de construire les méthodes, outils et reporting afférents au Risk Management. - Mémoire : Pour juger de sa compétence à rédiger, à analyser le besoin et le contexte de son organisation, le candidat rédige un mémoire. Ce mémoire est un projet professionnel positionné sur l'un des 2 axes suivants : - un déploiement d'un dispositif de gestion des risques dans son organisation en prenant en compte un contexte spécifique, - l'analyse d'un risque déterminé dans le contexte de l'organisation analysée. En fonction du choix du candidat, le mémoire traite de quelques blocs parmi les blocs numérotés de 1 à 6. - Etude de cas portant sur le mode de gouvernance et le déploiement du dispositif du Risk Management. Les candidats prendront compte des caractéristiques du profil de l'entreprise illustrées dans le cas présenté (secteur d'activité et contexte réglementaire, composition du capital, dimension internationale ou non, produit ou service...).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29301 - Gérer la crise et la continuité d'activité	Descriptif : - Construire la politique de continuité d'activité pour permettre d'assurer la pérennité de l'entreprise et une continuité des activités prioritaires, - Mettre en place l'organisation de crise et des outils de résilience, - Accompagner le responsable du pilotage de la crise et maintenir une prise de distance émotionnelle, - Consolider un dispositif de gestion de crise pour améliorer le cas échéant le dispositif existant. Modalités : - Etude de cas : L'étude de cas porte sur définition d'un dispositif de gestion de crise et la détermination des différents seuils d'alerte. Elle peut décrire le processus de la situation de crise à la situation dégradée puis au retour à la normale. Les candidats utiliseront comme supports les caractéristiques du profil de l'entreprise (secteur d'activité et contexte réglementaire, dimension internationale ou non, produit ou service, parties prenantes...). - Mémoire : Pour juger de sa compétence à rédiger, à analyser le besoin et le contexte de son organisation, le candidat rédige un mémoire. Ce mémoire est un projet professionnel positionné sur l'un des 2 axes suivants : - un déploiement d'un dispositif de gestion des risques dans son organisation en prenant en compte un contexte spécifique, - l'analyse d'un risque déterminé dans le contexte de l'organisation analysée. En fonction du choix du candidat, le mémoire traite de quelques blocs parmi les blocs numérotés de 1 à 6. - Jeu de rôle : Le Risk Manager est confronté à une crise (exemples : sinistre majeur dans une usine, rapatriement d'un produit défectueux, cyber attaque...). Il contribue à la gestion des réactions des différentes fonctions de l'entreprise en vue de gérer la crise de manière optimale et à la communication interne et externe de l'entreprise - Jeu de rôle : En utilisant les retours d'expérience de la crise passée, il décèle et soumet les pistes d'amélioration. - Etude de cas sur la définition d'un plan de continuité d'activité. Les candidats devront utiliser comme supports les caractéristiques du profil de l'entreprise (secteur d'activité et contexte réglementaire, dimension internationale ou non, produit ou service, parties prenantes...).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- 1 coordinateur CEFAR - Collège salarié : 3 représentants - Collège employeur : 3 représentants
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	- 1 coordinateur CEFAR - Collège salarié : 3 représentants - Collège employeur : 3 représentants
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Risk manager" avec effet au 11 septembre 2014, jusqu'au 05 août 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 2004, sur 190 personnes inscrites, 170 personnes ont été reçues (soit 89,5%)

Autres sources d'information :

Site internet www.amraeformation.fr, catalogue de formation AMRAE Formation

[AMRAE Formation](#)

AMRAE

Lieu(x) de certification :

AMRAE formation : Île-de-France - Paris (75) [80 Boulevard Haussmann 75008 PARIS]

80 Boulevard Haussmann 75008 PARIS

Tél 01 42 89 33 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

80 Boulevard Haussmann 75008 PARIS

Tél 01 42 89 33 16

Historique de la certification :